

ARRETE N° 2026-703

LISTE D'APTITUDE 2026

**POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

COUDRAY	ARNAUD	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
FAMELART	HUGO	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
GONZALEZ FUENTES	DIMITRI	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
JORION	CHRISTOPHE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES RELATIONS CITOYENNES ET DES MOYENS LOGISTIQUES
LE VILLAIN	ALEXANDRE	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
ROHEE	SEBASTIEN	DIRECTION DE LA COLLECTE DES DECHETS DE LA PROPRIETE URBAINE ET DU PARC MATERIEL

Au titre de l'examen professionnel :

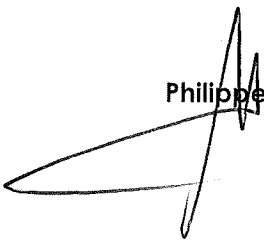
LELEGARD	Martin	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
LEPRIEUR	Éric	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUIN

ARRETE N° 2026-705

LISTE D'APTITUDE 2026

**POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION TERRITORIAL
DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade d'assistant de conservation territorial du patrimoine et des bibliothèques par voie de promotion interne est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, comme suit :

Au titre du choix :

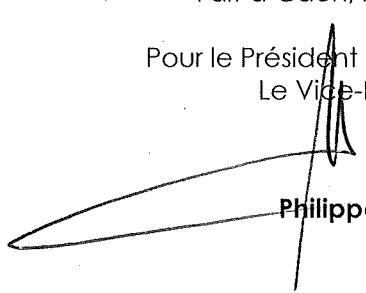
BELLET	Maxime	DIRECTION DE LA CULTURE
--------	--------	-------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUTIN

ARRETE N° 2026-704

LISTE D'APTITUDE 2026

**POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION TERRITORIAL DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade d'assistant de conservation territorial du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026 comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

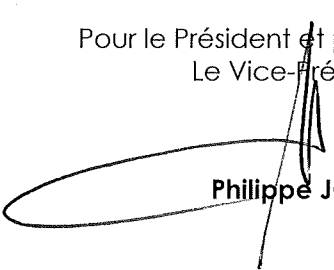
MARIE	Aude	DIRECTION DE LA CULTURE
-------	------	-------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUIN

ARRETE N° 2026-709

LISTE D'APTITUDE 2026

**POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade de technicien territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

FRANCOIS	BRUNO	DIRECTION DES SPORTS
LECHENAUT	LEOPOLDINE	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
MABIRE	ROMAIN	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
PETIT	SEBASTIEN	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
SADOC	CHRISTOPHE	DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUIN

ARRETE N° 2026-708

LISTE D'APTITUDE 2026

**POUR L'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

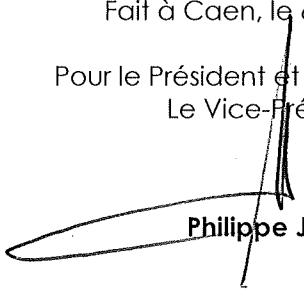
BELLAMY	Laëtitia	DGA TRANSITION MOBILITE PATRIMOINE
DENIEL	Isabelle	DIRECTION ESPACES VERTS ET BIODIVERSITE
GOUPIL	Sandrine	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUIN

ARRETE N° 2026-707

LISTE D'APTITUDE 2026

**POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

DORE	Mickael	DIRECTION DES BÂTIMENTS
LETOURNEUR	Loïc	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

Au titre de l'examen professionnel :

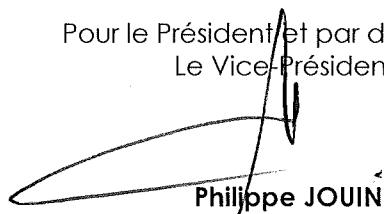
BERNEDE	Sébastien	DIRECTION DE L'URBANISME
---------	-----------	--------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Philippe JOUIN

ARRETE N° 2026-706

LISTE D'APTITUDE 2026

**POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2026 pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

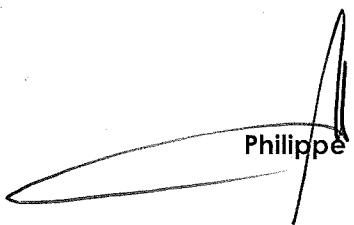
CONSTANT	Cécile	DIRECTION COLLECTE, PROPRIETE – PARC MATERIEL
LE RICHEUX	Patrick	DIRECTION DES SPORTS
PICHARD	Clémence	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 6 mars 2026,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Philippe JOUIN